



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Taxe malus sur les véhicules les plus polluants

Vérfifié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? **Malus auto : quelles sont les réductions (famille nombreuse, handicap...)** ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31484>)

Vous devez payer le malus lors de la 1^{re} immatriculation en France de certains véhicules particulièrement polluants. Le malus est calculé selon les émissions de CO₂ si le véhicule a fait l'objet d'une réception communautaire: *titleContent*. Sinon, il est calculé selon la puissance administrative du véhicule. Le malus fait partie des taxes qui composent le coût du certificat d'immatriculation (*carte grise*) du véhicule.

Achat en France

Quels véhicules sont concernés ?

Le *malus* s'applique aux véhicules de tourisme (ex- *véhicules particuliers ou VP*).

Les véhicules de tourisme sont les véhicules suivants :

- Voiture de catégorie M1: *titleContent*
- Véhicule de catégorie N1: *titleContent* de carrosserie *camion pick-up* comportant au moins 5 places assises, sauf s'il est affecté exclusivement à l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables
- Véhicule à usages multiples de catégorie N1: *titleContent* destiné au transport de voyageurs, de leurs bagages ou de leurs biens

Le malus ne s'applique pas aux véhicules utilitaires: *titleContent* et aux personnes en situation de handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31484>).

Le malus ne concerne pas non plus les véhicules électriques et/ou à hydrogène.

Le malus s'applique à l'achat du véhicule, lors de sa 1^{re} immatriculation en France.

A noter : un véhicule non soumis au malus lors de la 1^{re} immatriculation est soumis au malus lors de l'immatriculation résultant de modifications techniques (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1478>) qui lui font perdre le bénéfice de l'exonération. Par exemple, une modification transformant un utilitaire: *titleContent* en véhicule destiné au transport de voyageurs: *titleContent*.

Quel est le montant du malus ?

Le calcul est différent si le véhicule est réceptionné selon des normes européennes: *titleContent* ou pas.

Véhicule réceptionné UE

Le malus est calculé en fonction du taux d'émission de CO₂ par kilomètre (km) du véhicule s'il a fait l'objet d'une réception communautaire (européenne).

Les émissions de CO₂ sont mesurées avec la norme WLTP.

Le taux d'émission de CO₂ par km est indiqué sur la carte grise du véhicule.

Malus 2021 WLTP pour un véhicule de tourisme ayant fait l'objet d'une réception communautaire

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
Inférieur à 133 grammes (g)	0 €
133 g	50 €
134 g	75 €
135 g	100 €

Taux d'émission de Co₂ par kilomètre	Montant
136 g	125 €
137 g	150 €
138 g	170 €
139 g	190 €
140 g	210 €
141 g	230 €
142 g	240 €
143 g	260 €
144 g	280 €
145 g	310 €
146 g	330 €
147 g	360 €
148 g	400 €
149 g	450 €
150 g	540 €
151 g	650 €
152 g	740 €
153 g	818 €
154 g	898 €
155 g	983 €
156 g	1 074 €
157 g	1 172 €
158 g	1 276 €
159 g	1 386 €
160 g	1 504 €
161 g	1 629 €
162 g	1 761 €

Taux d'émission de CO ₂ par kilomètre	Montant
163 g	1 901 €
164 g	2 049 €
165 g	2 205 €
166 g	2 370 €
167 g	2 544 €
168 g	2 726 €
169 g	2 918 €
170 g	3 119 €
171 g	3 331 €
172 g	3 552 €
173 g	3 784 €
174 g	4 026 €
175 g	4 279 €
176 g	4 543 €
177 g	4 818 €
178 g	5 105 €
179 g	5 404 €
180 g	5 715 €
181 g	6 039 €
182 g	6 375 €
183 g	6 724 €
184 g	7 086 €
185 g	7 462 €
186 g	7 851 €
187 g	8 254 €
188 g	8 671 €
189 g	9 103 €

190 g
Taux d'émission de Co₂ par kilomètre

9 550 €
Montant

191 g	10 011 €
192 g	10 488 €
193 g	10 980 €
194 g	11 488 €
195 g	12 012 €
196 g	12 552 €
197 g	13 109 €
198 g	13 682 €
199 g	14 273 €
200 g	14 881 €
201 g	15 506 €
202 g	16 149 €
203 g	16 810 €
204 g	17 490 €
205 g	18 188 €
206 g	18 905 €
207 g	19 641 €
208 g	20 396 €
209 g	21 171 €
210 g	21 966 €
211 g	22 781 €
212 g	23 616 €
213 g	24 472 €
214 g	25 349 €
215 g	26 247 €
216 g	27 166 €
217 g	28 107 €

217 g Taux d'émission de CO ₂ par kilomètre	28 107 € Montant
218 g	29 070 €
Supérieur à 218 g	30 000 €


Autre véhicule

Pour un véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire, le malus dépend de la puissance administrative du véhicule, exprimée en chevaux-vapeur (CV).

Malus 2021 pour un véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire

Puissance administrative (en ch)	Montant
≤ 4	0 €
5	250 €
6	2 825 €
7	3 425 €
8	5 950 €
9	6 550 €
10	9 075 €
11	9 675 €
12	12 200 €
13	12 800 €
14	15 325 €
15	15 925 €
16	18 450 €
17	19 150 €
18	22 500 €
19	25 000 €
20	27 500 €
21 et plus	30 000 €

Le montant du malus CO₂ d'un véhicule transformé correspond au montant en vigueur à la date de sa 1^{re} immatriculation. Exemple pour un véhicule utilitaire immatriculé en 2020 et transformé en véhicule de tourisme en 2021 : le montant du malus correspond au barème en vigueur à la date de sa 1^{re} immatriculation en 2020.

 **A savoir** : à partir de 2022, le malus CO₂ sera plafonné à 50 % du prix TTC du véhicule.

Peut-on bénéficier d'une réduction ?

Véhicule transformé

Une réduction du malus s'applique à condition que l'immatriculation résultant de la transformation du véhicule intervienne **6 mois ou plus** après la 1^{re} immatriculation.

Par exemple un *utilitaire: titreContent* transformé en *véhicule de catégorie M1: titreContent*.

La réduction est de 10 % par an depuis la 1^{re} immatriculation.

Véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85

Véhicule ayant fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'un *abattement: titreContent* de 40 % sur les taux d'émission de CO₂.

Toutefois, cet abattement ne s'applique pas aux véhicules dont les émissions de CO₂ dépassent 250 g/km.

Exemple :

Un véhicule neuf équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 émet 180 g de CO₂ par km. Un abattement de 40 % s'applique sur son taux de CO₂, soit 72 g (180 x 40 %). Le taux retenu pour calculer le malus est de 108 grammes (180 - 72). Ce véhicule n'est donc pas soumis au malus.

Véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'une réduction de 2 CV sauf lorsque la puissance administrative du véhicule dépasse 12 CV.

Famille nombreuse

Les familles nombreuses peuvent bénéficier d'une **réduction du malus** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31484>).

Quand faut-il payer le malus ?

Le coût de la carte grise, qui comprend le malus, est inclus dans la facture si le concessionnaire s'occupe de l'immatriculation du véhicule.

Sinon, vous payez le malus lorsque vous faites la **démarche d'immatriculation du véhicule** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10293>) sur le site de l'ANTS.

C'est la date de l'immatriculation qui compte, pas la date de commande ou d'achat .

Quel est l'impact du malus sur le coût de la carte grise ?

Vous pouvez utiliser un simulateur pour calculer le coût de la carte grise :

Calculer le coût de la carte grise

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au
simulateur ↗

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>)

Pour faire la simulation, vous avez besoin de la carte grise du véhicule s'il est déjà immatriculé.

Achat à l'étranger

Quels véhicules sont concernés ?

Le *malus* s'applique aux véhicules de tourisme (ex- *véhicules particuliers ou VP*).

Les véhicules de tourisme sont les véhicules suivants :

- Voiture de *catégorie M1: titreContent*
- Véhicule de *catégorie N1: titreContent* de carrosserie *camion pick-up* comportant au moins 5 places assises, sauf s'il est affecté


exclusivement à l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiabiles

- Véhicule à usages multiples de catégorie N1: titreContent destiné au transport de voyageurs, de leurs bagages ou de leurs biens

Le malus ne s'applique pas aux véhicules utilitaires: titreContent et aux personnes en situation de handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31484>).

Le malus ne concerne pas non plus les véhicules électriques et/ou à hydrogène.

Le malus s'applique **à l'achat du véhicule, lors de sa 1^{re} immatriculation en France**.

 **A noter :** un véhicule non soumis au malus lors de la 1^{re} immatriculation est soumis au malus lors de l'immatriculation résultant de modifications techniques (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1478>) qui lui font perdre le bénéfice de l'exonération. Par exemple, une modification transformant un utilitaire: titreContent en véhicule de catégorie M1: titreContent.

Quel est le montant du malus ?

Le calcul est différent si le véhicule est réceptionné selon des normes européennes: titreContent ou pas.

Véhicule réceptionné UE

Le malus est calculé en fonction du taux d'émission de CO₂ par kilomètre du véhicule s'il a fait l'objet d'une réception communautaire (européenne): titreContent.

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2020

Les émissions de CO₂ sont mesurées avec la norme WLTP ou NEDC.

Consultez la carte grise pour connaître le taux d'émission de CO₂ par km du véhicule.

Véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP ayant fait l'objet d'une 1^{re} immatriculation en 2020 à l'étranger

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
Inférieur à 138 grammes (g)	0 €
138 g	50 €
139 g	75 €
140 g	100 €
141 g	125 €
142 g	150 €
143 g	170 €
144 g	190 €
145 g	210 €
146 g	230 €
147 g	240 €
148 g	260 €
149 g	280 €
150 g	310 €
151 g	330 €

Taux d'émission de Co₂ par kilomètre	Montant
152 g	360 €
153 g	400 €
154 g	450 €
155 g	540 €
156 g	650 €
157 g	740 €
158 g	818 €
159 g	898 €
160 g	983 €
161 g	1074 €
162 g	1172 €
163 g	1276 €
164 g	1386 €
165 g	1 504 €
166 g	1 629 €
167 g	1 761 €
168 g	1 901 €
169 g	2 049 €
170 g	2 205 €
171 g	2 370 €
172 g	2 544 €
173 g	2 726 €
174 g	2 918 €
175 g	3 119 €
176 g	3 331 €
177 g	3 552 €
178 g	3 784 €

Taux d'émission de Co₂ par kilomètre	Montant
179 g	4 026 €
180 g	4 279 €
181 g	4 543 €
182 g	4 818 €
183 g	5 105 €
184 g	5 404 €
185 g	5 715 €
186 g	6 039 €
187 g	6 375 €
188 g	6 724 €
189 g	7 086 €
190 g	7 462 €
191 g	7 851 €
192 g	8 254 €
193 g	8 671 €
194 g	9103 €
195 g	9 550 €
196 g	10 011 €
197 g	10 488 €
198 g	10 980 €
199 g	11 488 €
200 g	12 012 €
201 g	12 552 €
202 g	13 109 €
203 g	13 682 €
204 g	14 273 €
205 g	14 881 €

Taux d'émission de Co₂ par kilomètre	Montant
207 g	16 149 €
208 g	16 810 €
209 g	17 490 €
210 g	18 188 €
211 g	18 905 €
212 g	19 641 €
Supérieur à 212 g	20 000 €

Véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC ayant fait l'objet d'une 1re immatriculation en 2020 à l'étranger

Taux d'émission de Co₂ par kilomètre	Montant
Inférieur à 110 grammes (g)	0 €
110 g	50 €
111 g	75 €
112 g	100 €
113 g	125 €
114 g	150 €
115 g	170 €
116 g	190 €
117 g	210 €
118 g	230 €
119 g	240 €
120 g	260 €
121 g	280 €
122 g	310 €
123 g	330 €
124 g	360 €
125 g	400 €

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
126 g	450 €
127 g	540 €
128 g	650 €
129 g	740 €
130 g	818 €
131 g	898 €
132 g	983 €
133 g	1074 €
134 g	1172 €
135 g	1276 €
136 g	1386 €
137 g	1 504 €
138 g	1 629 €
139 g	1 761 €
140 g	1 901 €
141 g	2 049 €
142 g	2 205 €
143 g	2 370 €
144 g	2 544 €
145 g	2 726 €
146 g	2 918 €
147 g	3 119 €
148 g	3 331 €
149 g	3 552 €
150 g	3 784 €
151 g	4 026 €
152 g	4 279 €

153 g
Taux d'émission de Co₂ par kilomètre

4 543 €
Montant

154 g	4 818 €
155 g	5 105 €
156 g	5 404 €
157 g	5 715 €
158 g	6 039 €
159 g	6 375 €
160 g	6 724 €
161 g	7 086 €
162 g	7 462 €
163 g	7 851 €
164 g	8 254 €
165 g	8671 €
166g	9103 €
167 g	9 550 €
168 g	10 011 €
169 g	10 488 €
170 g	10 980 €
171 g	11 488 €
172 g	12 012 €
173 g	12 552 €
174 g	13 109 €
175 g	13 682 €
176 g	14 273 €
177 g	14 881 €
178 g	15 506 €
179 g	16 149 €
180 g	16 810 €

Taux d'émission de CO ₂ par kilomètre	Montant
181 g	17 490 €
182 g	18 188 €
183 g	18 905 €
184 g	19 641 €
Supérieur à 184 g	20 000 €

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2021

Les émissions de CO₂ sont mesurées avec la norme WLTP ou NEDC.

Consultez la carte grise pour connaître le taux d'émission de CO₂ par km du véhicule.

Véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme WLTP ayant fait l'objet d'une 1^{re} immatriculation en 2021 à l'étranger

Taux d'émission de CO ₂ par kilomètre	Montant
Inférieur à 133 grammes (g)	0 €
133 g	50 €
134 g	75 €
135 g	100 €
136 g	125 €
137 g	150 €
138 g	170 €
139 g	190 €
140 g	210 €
141 g	230 €
142 g	240 €
143 g	260 €
144 g	280 €
145 g	310 €
146 g	330 €
147 g	360 €
148 g	400 €
149 g	450 €

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
150 g	540 €
151 g	650 €
152 g	740 €
153 g	818 €
154 g	898 €
155 g	983 €
156 g	1 074 €
157 g	1 172 €
158 g	1 276 €
159 g	1 386 €
160 g	1 504 €
161 g	1 629 €
162 g	1 761 €
163 g	1 901 €
164 g	2 049 €
165 g	2 205 €
166 g	2 370 €
167 g	2 544 €
168 g	2 726 €
169 g	2 918 €
170 g	3 119 €
171 g	3 331 €
172 g	3 552 €
173 g	3 784 €
174 g	4 026 €
175 g	4 279 €
176 g	4 543 €

Taux d'émission de Co₂ par kilomètre	Montant
177 g	4 818 €
178 g	5 105 €
179 g	5 404 €
180 g	5 715 €
181 g	6 039 €
182 g	6 375 €
183 g	6 724 €
184 g	7 086 €
185 g	7 462 €
186 g	7 851 €
187 g	8 254 €
188 g	8 671 €
189 g	9 103 €
190 g	9 550 €
191 g	10 011 €
192 g	10 488 €
193 g	10 980 €
194 g	11 488 €
195 g	12 012 €
196 g	12 552 €
197 g	13 109 €
198 g	13 682 €
199 g	14 273 €
200 g	14 881 €
201 g	15 506 €
202 g	16 149 €
203 g	16 810 €

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
205 g	18 188 €
206 g	18 905 €
207 g	19 641 €
208 g	20 396 €
209 g	21 171 €
210 g	21 966 €
211 g	22 781 €
212 g	23 616 €
213 g	24 472 €
214 g	25 349 €
215 g	26 247 €
216 g	27 166 €
217 g	28 107 €
218 g	29 070 €
Supérieur à 218 g	30 000 €

Véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC

Malus pour un véhicule réceptionné UE avec la norme NEDC ayant fait l'objet d'une 1re immatriculation en 2021 à l'étranger

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
Inférieur à 110 grammes (g)	0 €
110 g	50 €
111 g	75 €
112 g	100 €
113 g	125 €
114 g	150 €
115 g	170 €
116 g	190 €
117 g	210 €

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
118 g	230 €
119 g	240 €
120 g	260 €
121 g	280 €
122 g	310 €
123 g	330 €
124 g	360 €
125 g	400 €
126 g	450 €
127 g	540 €
128 g	650 €
129 g	740 €
130 g	818 €
131 g	898 €
132 g	983 €
133 g	1074 €
134 g	1172 €
135 g	1276 €
136 g	1386 €
137 g	1 504 €
138 g	1 629 €
139 g	1 761 €
140 g	1 901 €
141 g	2 049 €
142 g	2 205 €
143 g	2 370 €
144 g	2 544 €

Taux d'émission de Co ₂ par kilomètre	Montant
145 g	2 726 €
146 g	2 918 €
147 g	3 119 €
148 g	3 331 €
149 g	3 552 €
150 g	3 784 €
151 g	4 026 €
152 g	4 279 €
153 g	4 543 €
154 g	4 818 €
155 g	5 105 €
156 g	5 404 €
157 g	5 715 €
158 g	6 039 €
159 g	6 375 €
160 g	6 724 €
161 g	7 086 €
162 g	7 462 €
163 g	7 851 €
164 g	8 254 €
165 g	8671 €
166g	9103 €
167 g	9 550 €
168 g	10 011 €
169 g	10 488 €
170 g	10 980 €
171 g	11 488 €
172 g	12 013 €

1/2 g Taux d'émission de Co₂ par kilomètre	12 012 € Montant
173 g	12 552 €
174 g	13 109 €
175 g	13 682 €
176 g	14 273 €
177 g	14 881 €
178 g	15 506 €
179 g	16 149 €
180 g	16 810 €
181 g	17 490 €
182 g	18 188 €
183 g	18 905 €
184 g	19 641 €
Supérieur à 184 g	20 000 €

Autre véhicule

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2020

Malus pour véhicule non réceptionné UE ayant fait l'objet d'une 1re immatriculation à l'étranger en 2020

Puissance administrative (en ch)	Montant
≤ 5	0 €
Entre 6 et 7	3 125 €
Entre 8 et 9	6 250 €
Entre 10 et 11	9 375 €
Entre 12 et 13	12 500 €
Entre 14 et 15	15 625 €
Entre 16 et 17	18 750 €
≥ 18	20 000 €

Véhicule immatriculé à l'étranger en 2021

Puissance administrative (en ch)	Montant
≤ 4	0 €
5	250 €
6	2 825 €
7	3 425 €
8	5 950 €
9	6 550 €
10	9 075 €
11	9 675 €
12	12 200 €
13	12 800 €
14	15 325 €
15	15 925 €
16	18 450 €
17	19 150 €
18	22 500 €
19	25 000 €
20	27 500 €
21 et plus	30 000 €

➡ **A savoir :** à partir de 2022, le malus CO2 sera plafonné à 50 % du prix TTC du véhicule.

Peut-on bénéficier d'une réduction ?

Délai entre l'immatriculation à l'étranger et en France

Une réduction du malus s'applique si la 1^{re} immatriculation en France intervient **6 mois ou plus** après l'immatriculation à l'étranger.

La réduction est de 10 % par an depuis la 1^{re} immatriculation.

Véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85

Véhicule ayant fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'un abattement de 40 % sur les taux d'émission de CO2.

Toutefois, cet abattement ne s'applique pas aux véhicules dont les émissions de CO2 dépassent 250 g/km.

Exemple :

Exemple :

Un véhicule neuf équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 émet 180 g de CO₂ par km. Un abattement de 40 % s'applique sur son taux de CO₂, soit 72 g (180 x 40 %). Le taux retenu pour calculer le malus est de 108 grammes (180 - 72). Ce véhicule n'est donc pas soumis au malus.

Véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception communautaire

Un véhicule équipé pour fonctionner au moyen du superéthanol E85 bénéficie d'une réduction de 2 CV sauf lorsque la puissance administrative du véhicule dépasse 12 CV.

Famille nombreuse

Les familles nombreuses peuvent bénéficier d'une [réduction du malus \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31484\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31484).

Quand faut-il payer le malus ?

Le coût de la carte grise, qui comprend le malus, est inclus dans la facture si le concessionnaire s'occupe de l'immatriculation du véhicule.

Sinon, vous payez le malus lorsque vous faites la [démarche d'immatriculation du véhicule \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10293\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10293) sur le site de l'ANTS.

C'est la date de l'immatriculation qui compte, pas la date de commande ou d'achat .

Quel est l'impact du malus sur le coût de la carte grise ?

Vous pouvez utiliser un simulateur pour calculer le coût de la carte grise :

Calculer le coût de la carte grise

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au
simulateur ↗

(<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>)

Pour faire la simulation, vous avez besoin de la carte grise du véhicule s'il est déjà immatriculé.

Textes de loi et références

- Code général des impôts : articles 1007 à 1012 quater ↗
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000006162648)
Taxes sur les véhicules à moteur
- Code général des impôts, annexe 3 : articles 313-0 BR ter à 313-0 BR quater ↗
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069574/LEGISCTA000020693010?)
Réduction du malus pour les familles nombreuses
- BOFIP-Impôts n° BOI-ENR-TIM-20-60-30-20120912 relatif au malus ↗ (http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2707-PGP.html?ftsq=taxe+additionnelle+%C3%A0+la+taxe+sur+les+certificats+d+identifiant=BOI-ENR-TIM-20-60-30-20140304)
Taxes applicables aux voitures particulières les plus polluantes
- Décret n° 2020-169 du 27 février 2020 relatif à l'application à partir de mars 2020 de la norme WLTP pour calculer les émissions de CO₂ des véhicules de tourisme ↗ (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041653974)

Services en ligne et formulaires

- Demande de remboursement de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13614)
Formulaire
- Connaître le taux d'émission de CO₂ de sa voiture neuve (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18602)
Simulateur
- Calculer le coût de la carte grise (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696)
Simulateur

Pour en savoir plus

- Guide des émissions de CO₂ des véhicules particuliers neufs vendus en France ↗ (http://www.ademe.fr/consommations-carburant-emissions-co2-vehicules-particuliers-neufs-vendus-france)
Agence de la transition écologique (Ademe)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0